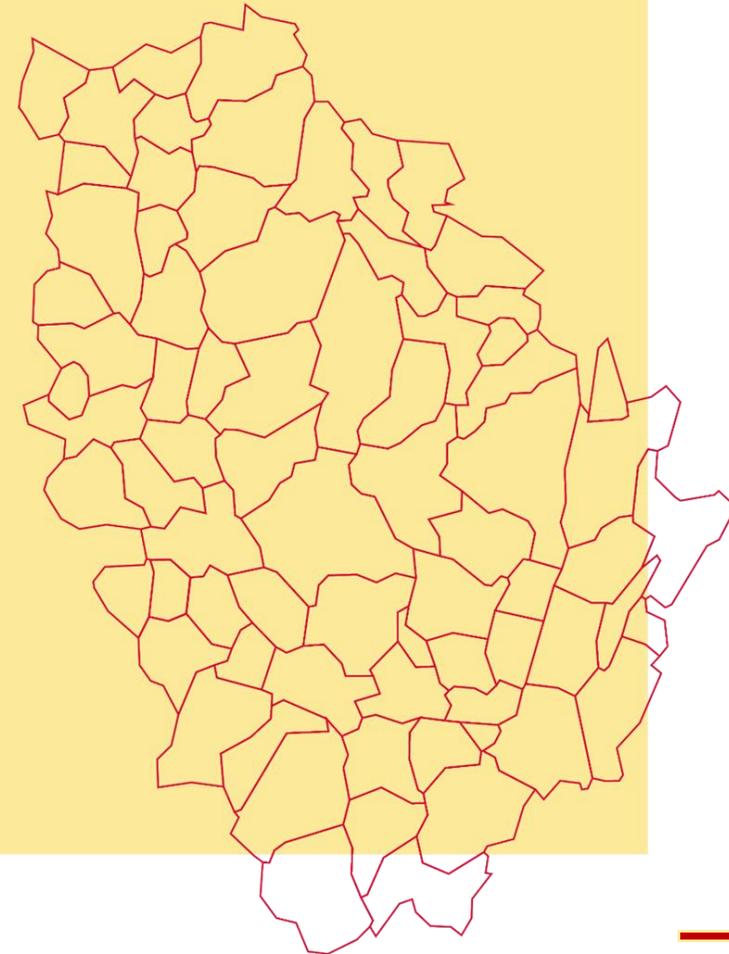


Schéma de Cohérence Territoriale

AEC (Air – Energie – Climat)

**Quel projet d'aménagement pour Grand
Bourg Agglomération à l'horizon 2045 ?**

Réunions publiques 11 et 13 février 2025



Le SCOT, une vision à long terme



Le SCoT expose **l'ambition** que les élus ont pour le territoire, à horizon 20 ans

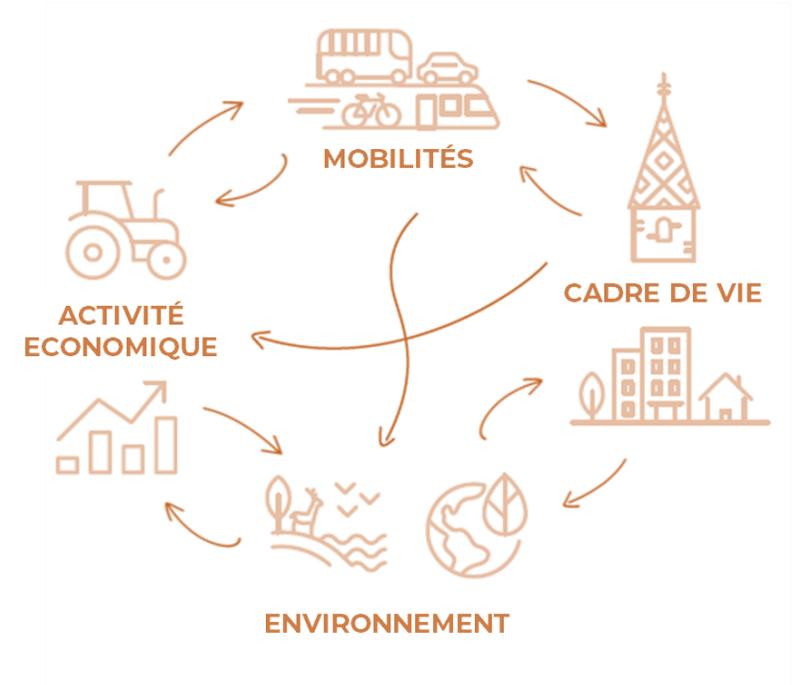
Le SCoT **met en cohérence** les **choix d'organisation** de l'espace et permet la **coordination** des politiques publiques sectorielles

Le SCoT **s'adapte** aux spécificités de son **territoire**

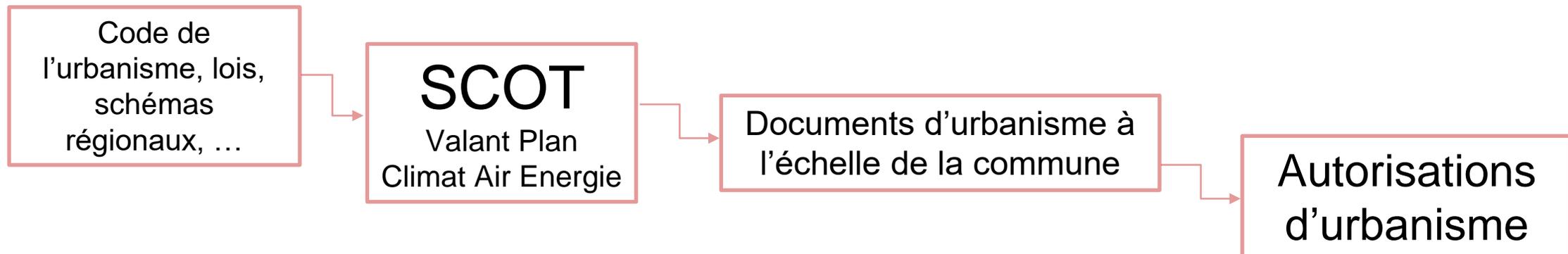
Le SCOT, une vision à long terme

Définir les lignes directrices pour l'aménagement du territoire à l'horizon 2045, de nombreuses questions soulevées :

- Quels logements pour demain ?
- Quelle place pour l'activité économique ?
- Comment préserver nos paysages ?
- Comment s'adapter au changement climatique ?
- ...



En respectant un cadre national et régional



Le SCOT, sur quel territoire ?

LE TERRITOIRE C'EST...

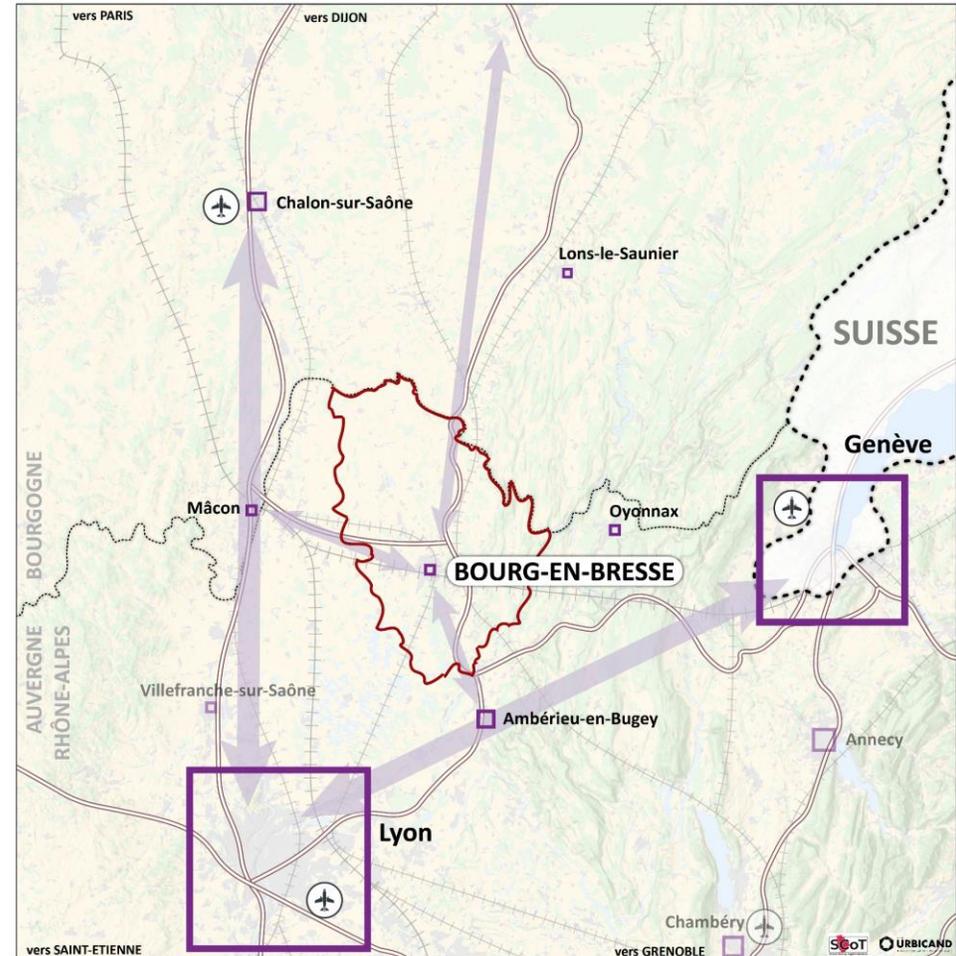
74 communes

5 conférences territoriales

130 000 habitants

- Dont 42 000 habitants à Bourg-en-Bresse
- 11 650 actifs extérieurs qui viennent travailler quotidiennement
- Des échanges nombreux avec la métropole Lyonnaise

Positionnement du territoire - Grand Bourg Agglomération



Le SCOT, les grandes étapes du projet

Diagnostic du territoire

Partager une vision du territoire, de ses problématiques et des enjeux d'aménagement et de développement

2023 - 2024

Projet d'Aménagement Stratégique

Définir une stratégie d'aménagement et de développement pour les 20 prochaines années, répondant aux enjeux

2024

Document d'orientations et d'Objectifs

Traduire la stratégie en orientations et mesures applicables sur le territoire

Début 2025 – été 2025

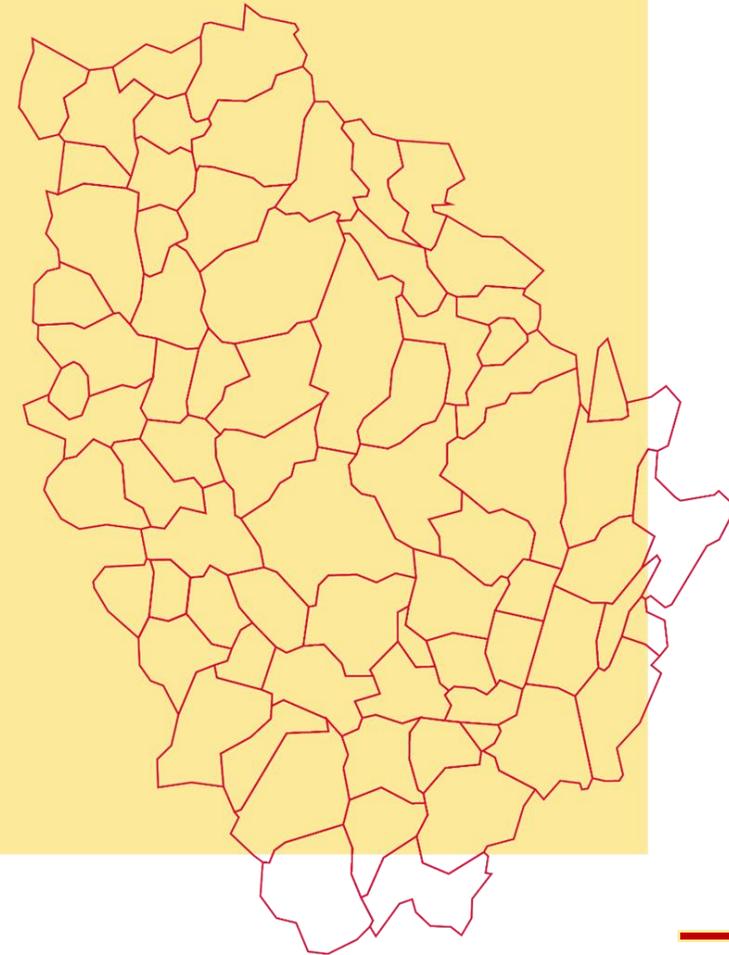
Phase administrative et enquête publique

Rédaction du dossier d'arrêt, consultation des personnes publiques associées et enquête publique

Été 2025 – début 2026

Les grands enjeux d'aménagement pour 2045

*Aménager et développer
durablement le territoire*



Les trois grands objectifs poursuivis dans le PAS

- 1. Placer la sobriété, la transition et l'adaptation au changement climatique au cœur de l'aménagement***
- 2. Développer un territoire de solidarité, équilibré et en proximité***
- 3. Conforter la qualité environnementale du territoire***

1. Placer la sobriété, la transition et l'adaptation au changement climatique au cœur de l'aménagement

- **Un climat qui évolue** : augmentation des sécheresses, feux de forêts, inondations, canicules, etc.
- **Des modes d'urbanisation « peu durables »** : production de logements à moindre diversité, artificialisation des terres agricoles et naturelles, augmentation des déplacements et des coûts associés, émissions de Gaz à Effet de Serre, consommations énergétiques importantes, etc.
- **Des conséquences directes pour le territoire et son environnement** : dépérissement des milieux naturels, érosion de la biodiversité, baisse de la ressource en eau, dégradation de la qualité de l'air, etc.

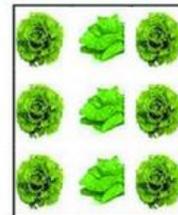


Un enjeu d'adaptation et d'atténuation du changement climatique

- Pour atténuer le changement climatique et pour réduire la vulnérabilité du territoire à ses effets
- Pour préserver les espaces naturels et agricoles

78 000 HA DE SURFACE AGRICOLE DISPARAISSENT, TOUS LES ANS, EN FRANCE

=
1 POTAGER DE 25 M²
TOUTES LES SECONDES



=
1 STADE DE FOOT
TOUTES LES 5 MINUTES



=
1 DEPARTEMENT
TOUS LES 7 ANS



SOURCE : FILIERE PAYSANNE

1. Placer la sobriété, la transition et l'adaptation au changement climatique au cœur de l'aménagement

Orientations :

**Moins consommer
de foncier pour le
développement
urbain**

Ça veut dire quoi ?

- Anticiper les besoins en logements, en équipements et services, en développement des entreprises, etc.
- Réutiliser l'existant : rénover les bâtiments vacants, réhabiliter les friches, construire sur des parcelles déjà aménagées, etc.
- Protéger de l'urbanisation et des pollutions les espaces ressources stratégiques (agricoles, etc.) et les espaces naturels
- Construire en priorité dans les espaces urbanisés et villageois existants pour éviter les extensions et optimiser l'usage du foncier dans les projets

1. Placer la sobriété, la transition et l'adaptation au changement climatique au cœur de l'aménagement

Des modes de vie énergivores qui demandent à être interrogés dans un souci environnemental et social :

- **Le transport routier** comme principal consommateur
- **Une légère baisse des consommations énergétiques** ces dernières années
- **Une hausse de la production d'ENR :**
méthanisation, géothermie, pompe à chaleur, photovoltaïque
- **Un coût énergétique** qui reste trop important pour les ménages et l'environnement



Un enjeu de transition énergétique

- Pour accompagner les entreprises et les particuliers dans leurs démarches de réduction
- Pour mobiliser l'ensemble des secteurs (mobilité, habitat ...) dans la transition
- Pour encourager la production du territoire
- Pour permettre une transition énergétique juste et pérenne

1. Placer la sobriété, la transition et l'adaptation au changement climatique au cœur de l'aménagement

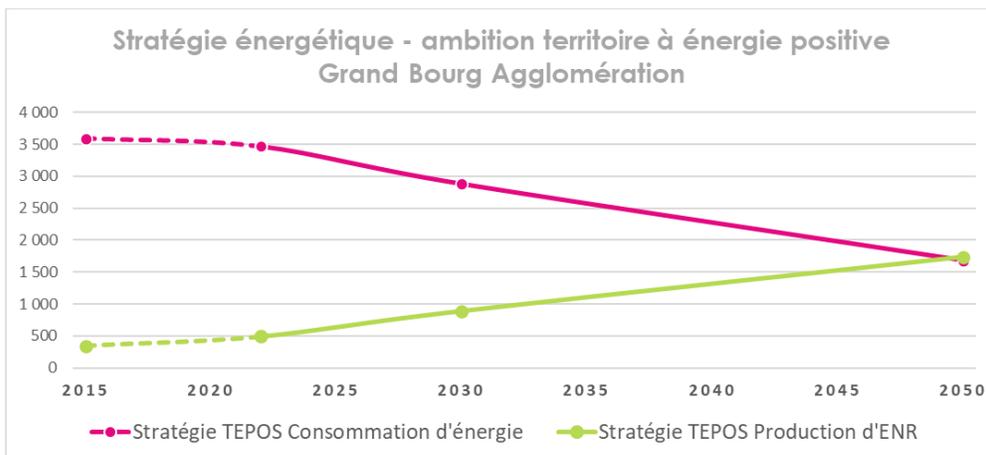
Orientations :

Organiser une sobriété énergétique en transversal

Organiser le développement des énergies renouvelables

Ça veut dire quoi ?

- Limiter les besoins énergétiques liés aux déplacements
- Développer des solutions alternatives à la voiture individuelle
- Promouvoir l'efficacité énergétique des bâtiments
- Viser une multiplication par 5 de la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2050 (photovoltaïque, bois énergie, ...)



2. Développer un territoire de solidarité, équilibré et en proximité

Habiter le territoire :

- **Une population qui croît, mais à une vitesse moins rapide qu'avant**, en raison d'une baisse des installations et du vieillissement de la population
- **Une augmentation des petits ménages et des ménages aux revenus fragiles**
- **Une augmentation du nombre de logements deux fois plus rapide que la croissance de la population** (décohabitation ...)
- **Des difficultés croissantes pour les familles à accéder à la propriété et des tensions sur le parc locatif social**



Un enjeu d'amélioration et de diversification du parc de logement

- Pour un habitat de meilleure qualité et moins gourmand en énergie
- Pour accompagner les dynamiques démographiques (vieillesse ...)
- Pour répondre à l'ensemble des besoins des ménages que l'on soit jeune actif, couple, retraité, famille nombreuse, famille monoparentale, etc.

2. Développer un territoire de solidarité, équilibré et en proximité

Orientations :

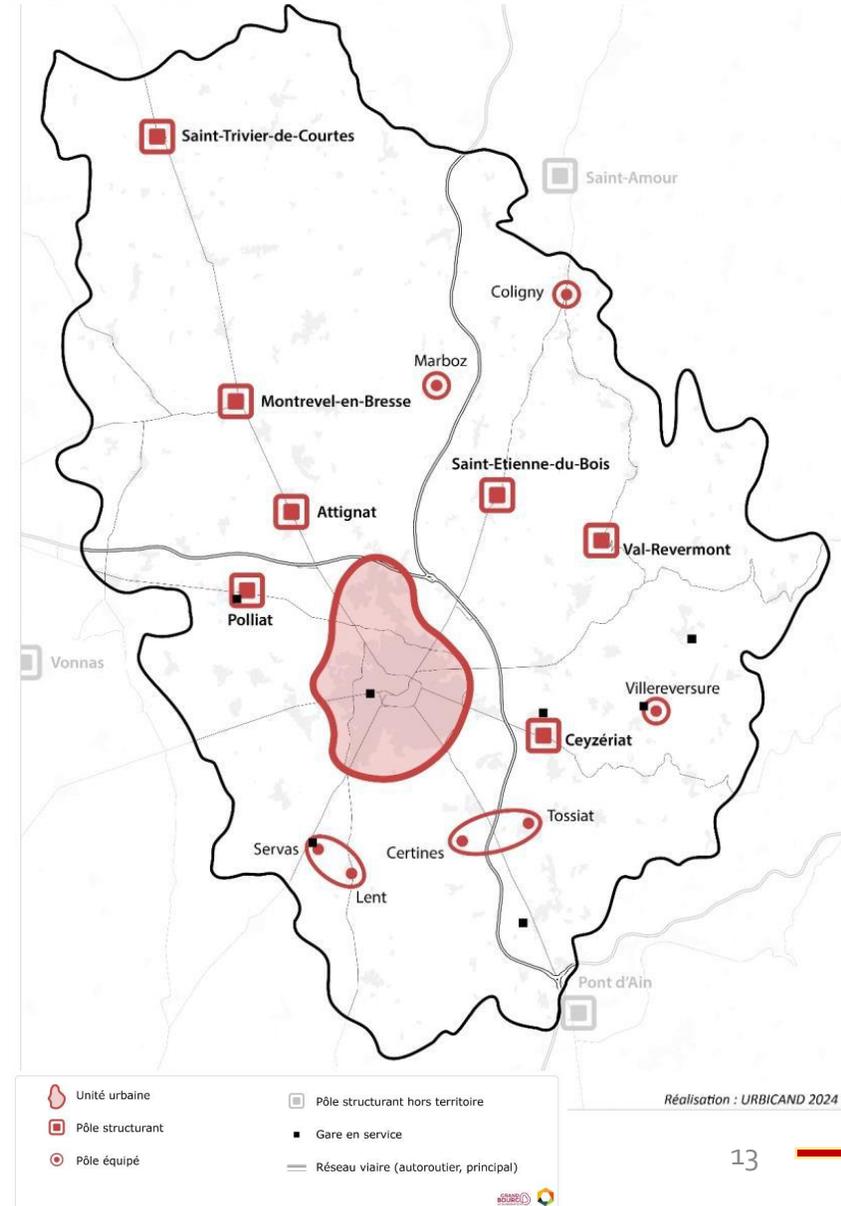
Organiser l'accueil de la population

Organiser un territoire des proximités

Ça veut dire quoi ?

- Décliner les objectifs de production de logements au service du renforcement des pôles urbains et ruraux, pour améliorer l'accès aux services et réduire les déplacements
- Développer une offre de services adaptée à la taille et au rayonnement des communes
- Localiser prioritairement les nouveaux équipements et services dans **les centralités des villes et villages** et à proximité des réseaux de **transports collectifs**

ARMATURE TERRITORIALE DU SCOT



2. Développer un territoire de solidarité, équilibré et en proximité

Orientations :

Permettre une réponse durable, qualitative et quantitative à la demande en logements

	Objectif démographique (taux annuel moyen)	Objectif de production de logements
<i>Unité Urbaine</i>	0,8 %	5 900
<i>Pôles</i>	0,7 % et 0,5 %	3 150
<i>Communes rurales</i>	0,3 %	4 000
Total	0,6 %	13 050

Ça veut dire quoi ?

- **Organiser une offre de logements suffisante mais maîtrisée pour répondre aux besoins de la population actuelle et future : viser la production de 13050 logements sur 20 ans, soit 16 500 habitants.**
- **Diversifier l'offre en logements pour répondre à l'ensemble des parcours résidentiels : petits et moyens logements, locatifs, logements abordables, social, etc.**
- **Répondre aux besoins des personnes âgées, en permettant leur retour en centre-ville ou centre-bourg, dans des logements adaptés.**

2. Développer un territoire de solidarité, équilibré et en proximité

- **Des besoins grandissant en déplacements et une utilisation massive de la voiture :**
- **Un éloignement de la population des lieux de vie et d'emplois**
 - ➔ augmentation des besoins en déplacements
 - ➔ augmentation des coûts énergétiques et environnementaux (précarité énergétique, émissions de GES...)
- **Une offre alternative à la voiture limitée mais en voie d'amélioration** (transport urbain, pistes cyclables ...)



Un enjeu de réduction de l'utilisation de la voiture individuelle

- Pour réduire les pollutions et les consommations d'énergies
- Pour réduire le risque de précarité énergétique des ménages



Un enjeu d'équilibre territorial

- Pour assurer un développement harmonieux et durable du territoire et une bonne accessibilité aux services, commerces, emplois, logements, etc.

Un potentiel important pour le vélo et la marche : la moitié des déplacements domicile-travail font moins de 3 km, soit moins de 15 min en vélo

2. Développer un territoire de solidarité, équilibré et en proximité

Orientations :

Organiser les mobilités en fonction du territoire vécu

Ça veut dire quoi ?

- Organiser les rabattements vers l'Unité Urbaine (migrations domicile-travail vers Bourg-en-Bresse, etc.)
- Organiser le rabattement des communes rurales vers les pôles du territoire
- Offrir des alternatives à la voiture individuelle (modes actifs, transport en commun, covoiturage, parking relais ...)



<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintien, voire renforcement des pôles gares ● Renforcement des pôles de l'armature territoriale — Renforcement du transport urbain de l'agglomération — Développement de l'offre de transport urbain de l'agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement d'un réseau cyclable structurant et continu : Poursuite de l'aménagement et création du réseau d'armature ➤ Développement d'un réseau de liaison ➤ Développement sur le long terme d'un réseau de dessertes locales permettant un maillage cyclable complet sur le territoire 🚗 Maintien du service dédié au covoiturage de l'agglomération (Rubis'Covoit', Blablacar Daily)
---	---

2. Développer un territoire de solidarité, équilibré et en proximité

Une situation économique diversifiée et robuste, mais des aménagements économiques à renouveler :

- **Un bassin d'emplois dynamique et attractif** qui bénéficie de la proximité avec les métropoles de Lyon et Genève
- **Une consommation foncière** passée (sur 10 ans) qui représente **24% de la consommation totale**
- **Des espaces économiques à améliorer** pour répondre aux attentes des entreprises : qualités urbaines, offre immobilière, services ...



Un enjeu de valorisation des atouts économiques

- Pour maintenir et valoriser les bassins d'emplois et les savoir-faire sur territoire



Un enjeu d'organisation de l'offre d'accueil économique

- Pour avoir une offre de zones d'activités lisibles et de qualité
- Pour favoriser l'implantation des activités dans les villes et les villages quand cela est compatible

2. Développer un territoire de solidarité, équilibré et en proximité

Orientations :

Organiser l'accueil des activités économiques à toutes les échelles, en privilégiant les centralités

Viser une meilleure qualité des espaces économiques

Ça veut dire quoi ?

- Pour le développement en zone d'activité, **donner la priorité au renouvellement urbain et à la densification des espaces existants**
- **Offrir des solutions d'accueil** pour les entreprises permettant un rayonnement économique régional et national
- **Offrir une meilleure qualité environnementale, urbaine et paysagère** des espaces économiques
- **Renforcer l'accessibilité des zones d'activités** par différents modes de déplacement

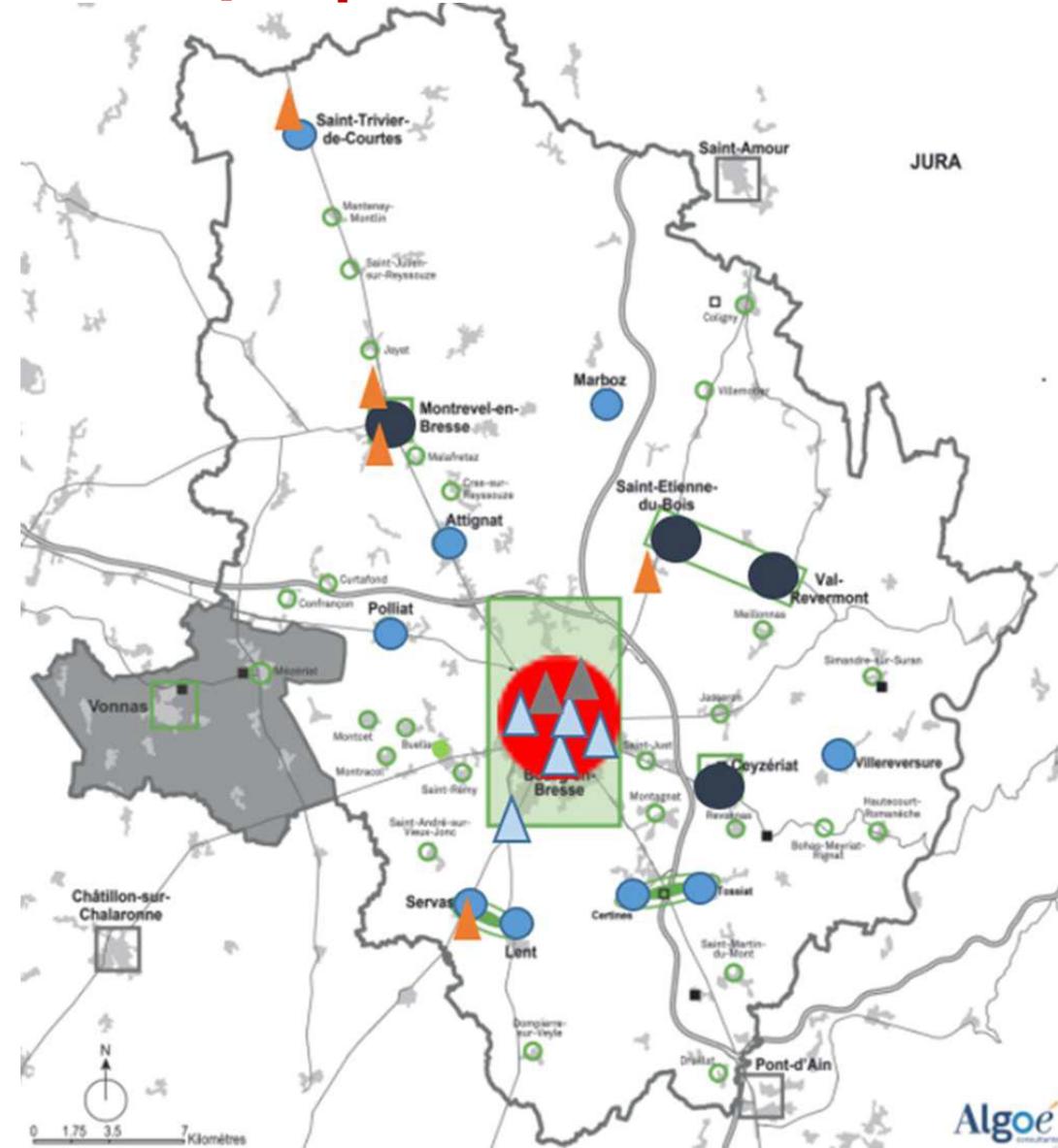
2. Développer un territoire de solidarité, équilibré et en proximité

Orientations :

Organiser l'offre commerciale en donnant la priorité aux centralités

Ça veut dire quoi ?

- Prioriser l'implantation commerciale dans les centres-villes et les centres-bourgs, et en particulier dans les centralités des pôles
- Interdire la création de nouvelle zone commerciale et l'extension des zones périphériques existantes
- Organiser la mutation des zones commerciales anciennes
- Encadrer les activités logistiques



Carte de l'armature commerciale en vigueur

Centralités

- Agglomération bourgienne
- pôles structurants
- Pôles locaux équipés

Centralités de l'agglomération	Bourg-en-Bresse, Péronnas, Saint-Denis-lès-Bourg, Viriat
Pôles structurants	Ceyzériat, Montrevel-en-Bresse, Saint-Etienne-du-Bois / Val-Revermont
Pôles locaux équipés	Saint-Trivier-de-Courtes, Marboz, Atignat, Polliat, Villereversure, Certines / Tossiat, Lent / Servas

Zones périphériques

- ▲ Zones type I - récentes
- ▲ Zones type II - enjeux de reconversion-requalification
- ▲ Zones locales

Type 1	Cap-Emeraude, La Neuve
Type 2	Carrefour de l'Europe, Chambière, Montrenoz, Pennessuy, Rue du Stand
Type 3	Jayat, Montrevel (av de Mâcon), Saint-Etienne-du-Bois (Bergaderie), Saint-Trivier-de-Courtes (Platières), Servas

3. Conforter la qualité environnementale du territoire

Des paysages qui font face à de nombreuses pressions :

- Une richesse paysagère qui tient à la diversité des paysages
- Une réduction importante de la mosaïque paysagère
- L'étalement urbain impacte les paysages
- Une standardisation des paysages par les matériaux et formes bâties



Un enjeu de maintien du cadre de vie et des paysages

- Pour atténuer les conséquences de l'urbanisation sur les paysages
- Pour maintenir l'attractivité du territoire par la qualité de son cadre de vie
- Pour augmenter la résilience des paysages face au dérèglement climatique



3. Conforter la qualité environnementale du territoire

Orientations :

Préserver le paysage et le patrimoine

Ça veut dire quoi ?

- **Protéger et valoriser les éléments structurants du paysage qui lui donne son caractère** : les bocages Bressans et de la Dombes, les forêts du Revermont, les arbres remarquables, les ripisylves, etc.
- **Soigner les franges** dans les opérations d'aménagement situées en limite de zone urbanisée avec les espaces agricoles / naturels
- **Protéger les vues (cônes de vue, belvédères, ...)** dans les aménagements et **protéger les silhouettes urbaines et villageoises** de qualité / remarquable
- **Améliorer la qualité urbaine** : entrées de ville à requalifier, protéger le patrimoine architectural et vernaculaire, perméabilité des espaces urbains...

Améliorer la qualité urbaine

3. Conforter la qualité environnementale du territoire

Une biodiversité riche mais soumise à des pressions :

- **89 % du territoire correspond à de l'espace naturel ou agricole**
- **Des menaces sur les milieux fragiles dues aux évolutions des pratiques agricoles et à l'urbanisation :** régression des milieux, fermeture paysagère, fragmentation de l'espace, interruption des continuités ...
- **Des impacts du changement climatique déjà visibles** (déperissement des milieux forestiers sur le secteur du Revermont, assèchement des prairies, mares et zones humides, augmentation des invasives).



Un enjeu de préservation de la biodiversité

- Pour assurer un maintien des diversités écologiques du territoire
- Pour maintenir la résilience du territoire face aux aléas



Un enjeu d'adaptation du territoire au changement climatique

- Pour accompagner les populations face aux évolutions climatiques
- Pour atténuer les conséquences de l'urbanisation sur les habitats naturels
- Pour prévenir et lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur

3. Conforter la qualité environnementale du territoire

Orientations :

Préserver la Trame Verte et Bleue

TRAME VERTE ET BLEUE QU'EST-CE QUE C'EST ?

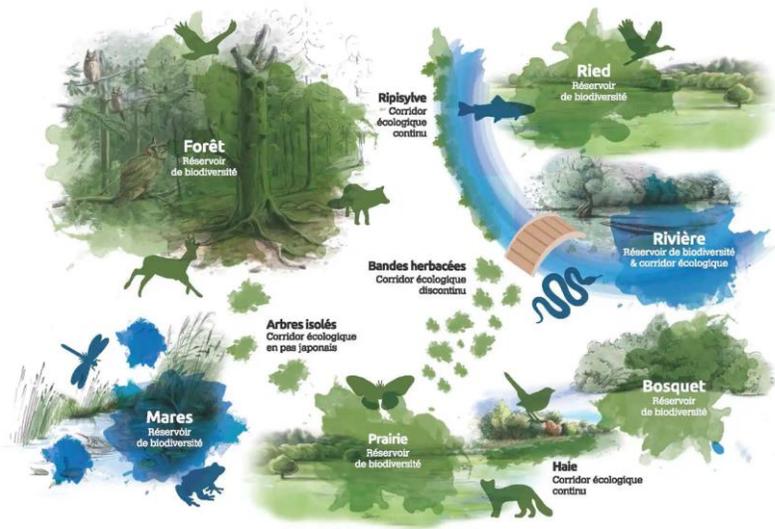


Schéma explicatif
Source : Alsace nature

Ça veut dire quoi ?

- Tenir compte de la trame verte et bleue dans les projets d'aménagement
- Préserver les réservoirs de biodiversité de l'urbanisation
- Préserver et développer les continuités écologiques pour faciliter le déplacement des espèces : haies, bocages, petits boisements, préservation des murets et murs en pierre sèche, etc.
- Développer la nature en ville pour plus de qualité paysagère et d'adaptation au changement climatique (apporter de la fraîcheur en été, limiter l'imperméabilisation des sols et les désagréments qu'il cause, etc.)

Merci pour votre attention !

Avez-vous des questions ?

